



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Joëlle Van den Berg, *Président* ;
David Leisterh, *Bourgmestre* ;
Hang Nguyen, Victor Wiard, Jean-François de Le Hoye, Samantha Crunelle, Charlotte Collet,
Blanche de Pierpont, *Échevin(e)s* ;
Cécile Van Hecke, Martin Casier, Gabriel Persoons, Laurent Van Steensel, Tristan Roberti, Roxane
de Giey, Alain Gehenot, Estelle Maekelbergh, Soulaïman Ouartassi, Mina El Rhachi, Lionel
Touwaide, Louis Wuestenberghs, Cristian Fabrizi, Dominique Buyens, Philippe Delchambre,
Nathalie Vaeck, Karima Mettioui, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Laura Squartini, Alexandre Dermine, Chloé Gillain, Denis Philippe, *Conseillers*.

Séance du 22.09.26

#Objet : Règlement de travail pour le personnel de l'enseignement artistique à horaire réduit (ESAHR). #

Séance publique

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale,

Vu la loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail, en ce compris ses modifications subséquentes ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 mars 2016 donnant force obligatoire à la décision de la Commission paritaire communautaire de l'enseignement fondamental officiel subventionné du 22 octobre 2015 fixant le cadre du règlement de travail ;

Vu la circulaire n°5786 du 28 juin 2016 instituant un modèle de règlement de travail pour l'Enseignement Secondaire Artistique à **Horaire Réduit** (ESAHR) - enseignement officiel subventionné ;

Considérant qu'il convient d'adopter un règlement de travail pour le personnel des académies ;

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au règlement de travail-cadre afin de mettre à jour certaines procédures, réglementations et coordonnées ;

Attendu que la COPALOC a marqué son accord sur les modifications du règlement de travail cadre, lors de sa séance du 28 août 2026 ;

A l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le règlement de travail pour l'enseignement artistique à horaire réduit (ESAHR), ainsi que ses annexes, joints à la présente délibération.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Joëlle Van den Berg

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Hang Nguyen

Etienne Yvan André Tihon *Hang Nguyen Khanh*